

Le Saint Ex'

Notice descriptive technique

Logements A02 A21 A31 A32 A41 A43 B15

23 octobre 2018



SCCV REZE JAGUERE

SCCV au capital de 1000 € - RCS LILLE

Siège social : 594 Avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Correspondances C/O

NACARAT

Agence Nantes Pays de la Loire

3 Place Albert Camus

BP 10 134

44 201 NANTES DECEX 2

Tel : 02 28 07 34 33

CONTENU

Généralités	page 4/18
I - Caractéristiques de l'immeuble.....	page 6/18
Infrastructure	page 6/18
Murs et ossature	page 6/18
Charpente	page 6/18
Toiture	page 6/18
Étanchéité.....	page 7/18
Planchers	page 7/18
Escaliers	page 7/18
Séparatifs.....	page 7/18
Ascenseurs.....	page 8/18
Ventilation	page 8/18
Télécommunications.....	page 8/18
Chutes et grosses canalisations EU EV EP	page 8/18
Alimentation en eau	page 9/18
Alimentation électrique.....	page 9/18
Alimentation gaz	page 9/18
II - Locaux privatifs.....	page 10/18
2.1. Logements	page 10/18
Sols et plinthes	page 10/18
Revêtements muraux	page 10/18
Plafonds.....	page 11/18
Menuiseries extérieures	page 11/18
Cloisons	page 11/18
Menuiseries intérieures.....	page 11/18
Chauffage et production d'eau chaude sanitaire	page 11/18
Équipements intérieurs.....	page 11/18
Fermetures extérieures	page 14/18
Serrurerie et garde-corps	page 14/18
2.2 Annexes privatives.....	page 15/18
Terrasses et balcons	page 15/18
Stationnements.....	page 15/18
Parkings en sous-sol.....	page 15/18
Parkings extérieurs	page 15/18

III - Parties communes.....	page 16/18
3.1. Intérieures de l'immeuble.....	page 15/18
Hall d'entrée.....	page 16/18
Circulations - Paliers d'étages	page 16/18
Cages d'escaliers.....	page 16/18
Locaux communs	page 16/18
Locaux techniques	page 16/18
3.2. Extérieures à l'immeuble	page 17/18
Voirie, espaces verts	page 17/18
Éclairage extérieur.....	page 17/18
Réseaux divers.....	page 17/18

Généralités

La présente notice est une notice technique descriptive intégrant les caractéristiques techniques conformes à l'arrêté du 10 Mai 1968.

La construction sera conforme :

- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ;
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur lors de l'obtention du Permis de Construire ;
- Aux prescriptions du Permis de Construire et notamment celles émanant des services de sécurité ;
- Aux exigences de la réglementation thermique RT 2012.

Il s'agit d'un ensemble immobilier de 55 logements collectifs situé rue Willy Brandt à REZE, au sein d'une ZAC nommée ZAC DE LA JAGUERE, qui a fait l'objet d'un permis de construire commun entre la SCCV REZE JAGUERE et ATLANTIQUE HABITATION.

- La SCCV REZE JAGUERE est Maître d'Ouvrage des bâtiments A et B qui font partie d'une construction dénommée « Le Saint Ex » se décomposant comme suit :

Le bâtiment A composé de :

- 16 appartements répartis du niveau RDC au R+4,
- Un hall d'entrée sécurisé,
- Divers locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la résidence.

Le bâtiment B composé de :

- 19 appartements répartis du niveau RDC au R+4,
- Divers locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la résidence ainsi que divers emplacements de stationnements « visiteurs » au rez-de-chaussée.

- ATLANTIQUE HABITATIONS est Maître d'Ouvrage du bâtiment C, destiné au locatif social. Le bâtiment C est composé de :

- 20 appartements répartis du niveau RDC au R+4,
- Un hall d'entrée sécurisé,
- Divers locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la résidence.

- 57 emplacements de stationnements (parkings couverts en sous-sol et communs à l'ensemble des bâtiments)

L'accès au sous sol se faisant par le bâtiment B, les charges communes seront supportées par l'ensemble des propriétaires des 3 bâtiments selon une clé de répartition précisée dans le cadre des statuts d'AFUL à créer.

Celle AFUL gèrera également les ouvrages communs situés à RDC tels que espaces verts, noue et cheminements piétons.

Ce programme est conçu pour répondre aux exigences de la RT 2012.

N.B. : Les appellations commerciales des produits et appareils cités ci-après ne sont données qu'à titre indicatif afin d'en définir le niveau de qualité ou de standing, le vendeur se réservant la faculté de les remplacer par d'autres marques présentant des caractéristiques équivalentes.

Également, la rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, le vendeur se réserve la possibilité d'apporter aux prestations décrites dans la présente notice descriptive, telles modifications qui lui seraient imposées ou lui paraîtraient nécessaires en raison d'impératifs techniques apparaissant lors de la réalisation des travaux, sous réserve que les nouveaux ouvrages soient de qualité comparable à ceux prévus à l'origine.

Caractéristiques de l'immeuble

1.1. Infrastructure - Gros œuvre - Maçonnerie

1.1.1. Fouilles

- Les fouilles se feront en excavation générale en pleine masse.

1.1.2. Fondations

- Le bâtiment sera fondé en semelles filantes, puits ou pieux selon l'étude de structure.

1.2. Murs et ossature

1.2.1. Murs de façades et des pignons

- Les façades et les pignons seront réalisés en maçonnerie de briques ou agglomérés creux et/ou voile béton, selon étude de structure.

1.2.2. Murs de refend séparatifs

- Ils seront en béton armé, ou agglomérés plein, ponctuellement en complexe SAD (complexe composé de plusieurs plaques de plâtres sur une ossature métallique) suivant étude de structure, le tout devant respecter la Nouvelle Réglementation Acoustique.

1.2.3. Autres murs de refend séparatifs

- Ils seront en béton armé, ou agglomérés, ponctuellement en complexe SAD suivant étude de structure, le tout devant respecter la Nouvelle Réglementation Acoustique.

1.2.4. Ravalement

- Il sera réalisé en peinture ou en enduit hydraulique, finition grattée, ou Revêtement Peinture Epais (RPE), référence et teinte selon le choix de l'architecte suivant prescriptions du permis de construire.

1.3. Charpente

- Sans objet.

1.4. Toiture

1.4.1. Couverture de l'immeuble

- La couverture de l'immeuble sera constituée de toiture terrasse.

1.4.2. Extérieure

- Les débords de toiture sont en béton.

1.4.3. Souches - Ventilation

- Les ventilations des chutes sont en matériaux de synthèse dans le ton de la couverture. Les sorties de VMC sont galvanisées.
- Conduits collectifs pour chaudières étanches sur lesquels sont raccordés les appareils fonctionnant au gaz débouchant en toiture.

1.4.4. Désenfumage

- Des châssis de toit de désenfumage sont situés au-dessus des circulations verticales en toiture (voir étude de structure).

1.5. Étanchéité

1.5.1. Complexe multicouche

- Les terrasses extérieures non accessibles si ces dernières sont prévues sur le projet sont revêtues d'un complexe multicouche auto protégé.

1.5.2. Dalles sur plots

- Les terrasses accessibles privatives sont recouvertes de dalle béton 30 cm*30cm ou 50cm*50 cm sur plots posées sur un complexe multicouche d'étanchéité auto protégé.

1.6. Planchers

1.6.1. Planchers sur étages courants

- Les planchers seront de type pré-dalles comprenant une dalle de compression en béton armé ou dalles pleines. Le plancher haut du rez-de-chaussée reçoit un isolant thermique.

1.6.2. Plafonds du sous-sol et rez-de-chaussée

- En sous-sol et au rez-de-chaussée (hors hall et circulations communes), les pré-dalles ou dalles pleines sont brutes ou habillées d'un isolant projeté ou fixé mécaniquement en sous face, en fonction de l'étude thermique.

1.7. Escaliers

- Ils sont en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.8. Séparatifs

1.8.1. Entre les logements et les circulations

- Elles sont en parpaings ou en béton selon l'étude de structure.
- Un complexe SAD pourra être utilisé ponctuellement selon étude de structure.

1.8.2. Doublage

- Doublage thermique sur mur périphérique intérieur parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme aux prescriptions de l'étude thermique et un parement en plaque de plâtre.

1.9. Ascenseur

- L'ascenseur aura une machinerie intégrée, et sera équipés d'une cabine avec carrelage au sol, d'un miroir, et d'une capacité de 630 kg, vitesse de 1 mètre par seconde.

1.10. Ventilation

1.10.1. Ventilation des locaux humides de l'immeuble

- Elle se fait en gaines métalliques pour la ventilation mécanique contrôlée. Elle sera raccordée sur un ou plusieurs groupes d'extraction collectifs situés dans les combles avec extraction en toiture.

1.10.2 Ventilation des sous-sols

- Elle est assurée naturellement par des grilles ou ventelles en acier galvanisé et/ou bois.

1.10.3. Ventilation des locaux techniques

- Elle est assurée naturellement ou mécaniquement pour l'ascenseur et les locaux containers.

1.11. Télécommunications

1.11.1. Téléphonie

- L'installation en attente des raccordements est assurée jusqu'aux connecteurs.

1.11.2. Antennes TV

- Chaque immeuble est équipé d'une antenne collective (TNT) avec distribution coaxiale.
- L'immeuble est équipé d'une attente pour câblage fibre optique ou pré-équipement fibre suivant disponibilités sur la zone.

1.12. Chutes et grosses canalisations EU EV EP

1.12.1. Branchement Eaux Pluviales

- Les chutes d'eaux pluviales sont en PVC et/ou zinc.

1.12.2. Branchement à l'égout/Eaux Usées et Eaux Vannes

- L'immeuble sera raccordé sur le réseau public.
- Les chutes d'eaux usées seront en PVC et seront situées en gaines techniques avec isolation phonique.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans les soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtres.

1.12.3. Canalisation

- Les canalisations situées en sous face du plancher du rez-de-chaussée et sous-sol seront en PVC.

1.13. Alimentation en eau

- Le bâtiment est équipé de son propre compteur général, et l'alimentation générale est effectuée par colonne montante en cuivre ou Polyéthylène.

1.14. Alimentation électrique

- L'immeuble est raccordé au réseau ERDF.
- L'alimentation de chaque niveau s'effectue par colonnes montantes en gaines techniques.
- Les branchements et comptages « particuliers » seront situés sur « planche support » dans les gaines techniques.

1.15. Alimentation gaz

- L'immeuble est raccordé au réseau GRDF.
- L'alimentation de chaque niveau s'effectue par colonnes montantes en gaines techniques.
- Les branchements et comptages « particuliers » seront situés dans les gaines techniques.

Locaux privatifs

2.1. Logements

2.1.1. Sols et plinthes

Sols Souples

- Revêtement de type PVC à choisir parmi un éventail de coloris selon harmonies proposées dans la gamme TX SELECTION de chez TARKETT ou IVC de chez BATITEC.
- Les plinthes sont en médium peint dito couleur des murs.

Localisation : Pour l'ensemble des pièces du logement.

2.1.2. Revêtements muraux

Pièces sèches

- L'ensemble des pièces ainsi que l'intérieur des placards recevront une peinture acrylique blanche.

Cuisine, salle de bain, salle d'eau

- En plus des revêtements des pièces sèches, les cuisines, salles de bain, et salles d'eau recevront une faïence.
- Les faïences seront à choisir parmi un éventail de coloris selon harmonies proposées, Gamme Ruby de chez Porcelanosa ou équivalent.
- Les tabliers de baignoire seront également revêtus du même matériau.

Localisation

Salle d'eau et Salle de bain :

- *Sur une hauteur de 2 ml autour des douches et 1.60 ml autour des baignoires.*

2.1.3. Plafonds

- Les pièces intérieures reçoivent 2 couches de peinture acrylique mate et blanche sur subjectile béton ou plâtre.

2.1.4. Menuiseries extérieures

- Les châssis sont en alu et équipés de double vitrage.
- Les fenêtres et portes-fenêtres sont de type ouvrants à la française.

2.1.5. Cloisons

- Les cloisons de distribution à l'intérieur des logements sont de type Placostyl (épaisseur 7,2 cm).

2.1.6. Menuiseries intérieures

2.1.6.1. Portes palières

- Les portes palières sont équipées de serrure de sécurité 3 points A2P* de chez Vachette ou équivalent.
- Les portes sont en bois avec habillage stratifié et disposeront d'un seuil suisse.
- Garniture intérieure par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par bouton ou poignée de tirage, viseur optique.

2.1.6.2. Portes intérieures logement

- Les blocs portes sont de type isoplanes et en applique pour les coulissantes.
- La quincaillerie est composée d'une béquille simple de type Muze ou Ligne 19 de chez VACHETTE ou similaire.
- Verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.1.6.3. Placards

- Sans objet

2.1.6.4. Huisseries et bâtis

- Ils sont en bois et reçoivent une peinture.

2.1.7. Chauffage et production d'eau chaude sanitaire

- Les logements sont équipés de chauffage gaz suivant préconisations de l'étude thermique.
- Les salles de bains des appartements sont équipées de sèche serviettes chauffants muraux électriques ou eau chaude ou mixte.
- La production d'eau chaude sanitaire s'effectuera par chaudière gaz à condensation individuelle, suivant préconisation de l'étude thermique.

2.1.8. Équipements intérieurs

2.1.8.1. Visiophone

- Chaque appartement est doté d'un visiophone qui commande électriquement l'ouverture du hall d'entrée.

2.1.8.2. Équipement et appareillage électrique (conformes NFC 15-100)

- Type d'installation
 - Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
 - Les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (DCL)
 - L'appareillage est de la série Odace de chez SCHNEIDER ou équivalent.
- Equipement de chaque pièce
 - Equipement selon schéma d'implantation d'électrique

	<i>Point lumineux</i>	<i>Prises</i>	<i>Observations</i>
Séjour	1	5 PC 16A+Terre+TV+Tel	
Chambre	1	3 PC 16A+Terre+(+ PC TV+ PC Tel dans chambre principale)	
Cuisine	1 réglette en applique	4 PC 16A+T 1 PC 32A+T 1 PC 16A+T 1 PC 16A+T	1,2m de hauteur Pour cuisson Pour four Pour lave vaisselle (suivant emplacement et typologie)

		1 PC 20A+T 1 PC 20A+T	Pour lave linge (suivant emplacement et typologie) Pour sèche linge (suivant emplacement et typologie)
SDE SDB	1 réglette en applique ou spot	1 PC 16A+T	
WC et cellier (intérieur)	1	1 PC 16A+T	

- Puissances desservies
 - Selon type d'appartement et normes réglementaires.

2.1.8.3. Équipements de cuisine

- Pour les T1bis et T2 :
 - Les cuisines sont équipées d'un évier de type cuve inox, avec robinetterie mitigeuse, avec bac et égouttoir, sur meuble mélaminé blanc.
 - Un aménagement de la cuisine est prévu selon les plans de l'architecte.
- Pour les T3 à T4
 - Les cuisines sont équipées d'un évier de type cuve inox, avec robinetterie mitigeuse, avec bac et égouttoir, sur meuble mélaminé blanc.
 - Un aménagement de la cuisine est prévu selon les plans de l'architecte.
- Une alimentation pour le lave-linge et/ou une pour le lave-vaisselle sont prévues avec robinet et siphon d'évacuation localisés selon les plans de l'architecte.

2.1.8.4. Équipements sanitaires et plomberie

- Distribution d'eau froide
 - Colonne montante, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette pour pose ultérieure de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre, PER ou multicouche. Raccordement des appareils en apparent par tube cuivre, PER ou multicouche.
 - Les raccords entre canalisations enterrées et plinthes seront apparents.
- Evacuations
 - Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales dans les gaines techniques.
- Branchements en attente
 - Attente pour lave-linge comprenant robinet d'arrêt d'eau froide et attente siphon PVC sur l'évacuation localisation suivant plan,
 - Et/ou Attente pour lave-vaisselle comprenant robinet d'arrêt d'eau froide et attente siphon PVC sur l'évacuation localisation suivant plan.

- Appareils sanitaires
 - WC : bloc WC cuvette en porcelaine vitrifiée avec réservoir à mécanisme bouton-poussoir double débit et abattant double de type Eolia de JACOB DELAFON ou similaire.
 - Dans la salle de bains suivant plan :
 - ✓ Baignoire acier à encastrer type Contesa de ROCA ou équivalent dimension suivant plan.
 - ✓ Lavabo blanc sur colonne type ROCA, miroir.
 - Dans la salle d'eau suivant plan de vente :
 - ✓ Receveur de douche plat avec fonds anti dérapant dimensions suivant plan de type Kyreo de JACOB DELAFON ou similaire.
 - ✓ Lavabo blanc sur colonne type ROCA, miroir.
- Robinetterie
 - L'ensemble de la robinetterie des salles de bains ou salle d'eau est du type mitigeurs chromés marque GROHE ou équivalent.
 - Baignoire : Robinetterie bain-douche avec inverseur équipé d'un flexible chromé, douchette multi-jet et barre chromée avec curseur réglable de marque GROHE ou équivalent.
 - Douche : Robinetterie murale avec flexible chromé et douchette multi fonction sur barre murale avec curseur réglable de marque GROHE ou similaire.

2.1.8.5. Carillon

- Le carillon est de type 2 tons, il est commandé par un bouton poussoir situé à proximité de la porte palière.

2.1.8.6. VMC

- Arrivée d'air frais par bouches situées en traverse des châssis, suivant réglementation calcul thermique et réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides. Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.
- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux-plafonds.

2.1.8.7. Branchements et distributions divers

Eau potable :

- Chaque logement est doté d'une vanne d'isolement posée en amont de l'installation, et muni d'une manchette en attente de compteur individuel.

Distribution eau chaude et eau froide :

- Le réseau privatif s'effectue en tube cuivre et/ou polyéthylène.
- Les évacuations des eaux usées sont en PVC sur siphon.

2.1.9. Fermetures extérieures

- Les menuiseries extérieures sont équipées de volets roulants à manœuvre électrique dans les séjours uniquement, à manœuvre manuelle dans les autres pièces.

2.1.10. Serrurerie et garde-corps

- Les garde-corps sont en acier galvanisés à barreaudage et exécutés selon les croquis de détails des plans de l'architecte.
- Pour les terrasses ou balcons contigus, suivant les plans de l'architecte, écran séparatif par panneau à lame de bois suivant plan de détail de l'architecte.

2.2. Annexes privatives

2.2.1. Terrasses et balcons

2.2.1.1 - Terrasses

- Lorsque celles-ci sont réalisées sur l'ouvrage, elles reçoivent un complexe isolant et un système d'étanchéité pour une finition par dalle béton posé sur plots.

2.2.1.2 - Balcons

- Les balcons seront réalisés soit en béton ou par une ossature métallique.

2.2.1.3 Celliers

- Les celliers seront réalisés sur les balcons ou terrasses extérieures suivant plan de l'architecte et seront constitués d'une paroi composée en lame de bois suivant détail de l'architecte et fermés par une porte de même matériaux posé sur ossature métallique ou bois.

2.2.2. Stationnements

- L'accès au stationnement s'effectue par un portail commun motorisé avec déclenchement à distance par boîtier individuel (un par stationnement).
- La finition sera de type béton ou enrobée.

2.2.3. Parkings en sous-sol

- Le sol sera traité en enrobée ou béton.
- Les murs séparatifs s'ils existent seront en béton banché ou agglomérés.
- Les murs périphériques seront en béton banché ou agglomérés.

2.2.4. Parkings extérieurs

- Sans objet.

Equipements généraux Parties Communes

3.1. Intérieures de l'immeuble

3.1.1. Hall d'entrée

- Les menuiseries extérieures sont en acier peint ou en aluminium et équipées d'un contrôle d'accès par visiophone et ouverture par lecture de badge.
- Le sol est en grès cérame, avec tapis brosse à l'entrée de chaque hall.
- Les murs et plafond sont intégrés dans la décoration et selon carnet de détails de l'architecte.
- Les boîtes aux lettres respectent les normes « PTT » et sont intégrées dans la décoration et selon carnet de détails de l'architecte.

3.1.2. Circulations - Paliers d'étages

- Les sols dans les étages courants reçoivent un revêtement en dalles ou lés moquette type « Balsan » ou équivalent.
- Les plafonds sont en béton avec faux plafonds selon carnet de détails de l'architecte.
- Les murs reçoivent une peinture sur plâtre ou revêtement décoratif selon carnet de détails de l'architecte.
- Les luminaires sont en applique ou en spots, et sont commandés par des détecteurs de présence.
- Une prise de courant 16A+T est prévue à chaque palier en gaine palière.
- Les portes des gaines techniques sur paliers reçoivent deux couches de peinture.

3.1.3. Cages d'escalier

- Les escaliers en béton sont bruts.
- Les murs et les plafonds béton sont bruts.
- Les mains courantes sont métalliques sur écuyer.

3.1.4. Locaux communs

3.1.4.1 - Locaux deux-roues

- Le sol est en béton.

3.1.4.2 - Local encombrants

- Il est revêtu au sol d'un carrelage ou d'un surfacage béton, avec forme de pente pour l'évacuation des eaux.
- Les murs reçoivent une peinture.
- L'éclairage est commandé par minuterie ou détecteur de présence.

3.1.4.3 Locaux techniques

- Le sol est en béton.

3.1.4.4 - Local extraction VMC

Il est situé dans les combles du bâtiment et/ou en toiture terrasse.

3.2. Extérieures à l'immeuble

3.2.1. Voirie et espaces verts

- Les espaces verts seront aménagés selon le plan de l'architecte.
- La voirie d'accès aux stationnements sera traitée en béton ou en revêtement bitumé ou stabilisé.

3.2.2. Éclairage extérieur

- Ils seront commandés par détecteur de mouvement, et crépusculaire.

3.2.3. Réseaux divers

3.2.3.1. Eau

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par le service des eaux.

3.2.3.2. Électricité

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par ENEDIS.

3.2.3.3. Télécommunication

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par France Télécom.

3.2.3.4. Gaz

- L'alimentation de l'ensemble sera effectuée par ENEDIS.

Les travaux modificatifs

L'acquéreur aura la possibilité de faire une demande de travaux modificatifs. Cette demande sera examinée par le maître d'œuvre d'exécution de l'opération. Si cette demande est réalisable, elle fera l'objet d'un devis émis par la SCCV REZE JAGUERE. En cas d'acceptation du devis, l'acquéreur devra verser un acompte de 50 % afin de valider sa demande. Le solde sera versé avec l'appel de fonds «achèvement des travaux».

Compte tenu des impératifs du chantier, il est précisé que les demandes portant sur des :

- Travaux de modifications électriques, travaux de modifications de plomberie, travaux de modifications des cloisons ne pourront être pris en compte que si elles sont transmises avant la date de l'achèvement des fondations.
- Travaux de modifications des revêtements de sols et murs et travaux de modifications peinture ne pourront être pris en compte que si elles sont transmises avant la date de l'achèvement du gros-œuvre.

Chaque fois que le nom d'un produit, d'une appellation commerciale ou qu'un modèle de série est donné en référence, il est bien entendu que tout autre produit pourra être utilisé, pour autant qu'il soit équivalent quant aux types de matériaux employés, aux applications ou à l'aspect.
